

Conseil municipal : Malgré les contraintes financières, la Ville adopte un budget responsable et ambitieux

COMMUNIQUE DE PRESSE

Colomiers, le 8 avril 2025

Conseil municipal : malgré les contraintes financières, la Ville adopte un budget responsable et ambitieux

Karine Traval-Michelet, maire de Colomiers, vice-présidente de Toulouse Métropole, réunissait ce mardi 8 avril un Conseil municipal consacré notamment au budget 2025. Malgré les lourdes contraintes financières imposées par l'Etat aux Collectivités dans le cadre de la loi de finances, la Ville de Colomiers a adopté ce jour un budget à la fois responsable et ambitieux permettant de garantir un haut niveau de service public et de poursuivre les investissements nécessaires pour préparer l'avenir du territoire. Le budget 2025 s'établit ainsi à 95,4 M€.

« Ce budget 2025 est à l'image du projet que nous portons pour Colomiers, responsable et ambitieux. Certes, les contraintes budgétaires de la loi de finances s'appliquent désormais et impactent lourdement nos finances locales. Elles viennent s'ajouter à des années de baisse des dotations de l'Etat alors même que nous assumons de plus en plus de compétences. Pour autant, parce que je refuse que nos concitoyens paient le prix des erreurs budgétaires de l'Etat, nous parvenons à maintenir un haut niveau de service public et à poursuivre notre programme d'investissement, sans avoir recours au levier fiscal ou à l'emprunt. Cela, nous le devons aux choix innovants et responsables faits ces dernières années, en matière d'économies d'énergie par exemple. Je tiens donc à rassurer nos concitoyens, oui 2025 sera une année utile, nous maintenons le cap que nous avons fixé ensemble pour l'avenir de Colomiers. » a notamment souligné Karine Traval-Michelet, maire de Colomiers et vice-présidente de Toulouse Métropole, à l'occasion du Conseil municipal du 8 avril.

Le budget 2025 s'inscrit dans un contexte inédit puisque son élaboration et sa mise en œuvre ont été impactées par l'adoption tardive de la loi de finances. Cette dernière comprend par ailleurs plusieurs mesures très contraignantes pour les Collectivités territoriales (*lissage des recettes fiscales : - 600 000 € ; augmentation des taux CNRACL et URSSAF : + 800 000 € de dépenses de personnel*) alors même que ces dernières ne sont en rien responsables du niveau de déficit abyssal enregistré par l'Etat. **Au total, ces mesures représentent une baisse de 2 M€ sur le budget 2025 de la Ville.**

Pour autant, la bonne gestion financière du budget municipal et les choix responsables opérés depuis plusieurs années permettent aujourd'hui à la Ville de présenter **un budget équilibré à hauteur 95,4 M€ (76,5 M€ en fonctionnement et 18,9 M€ en investissement)**. La capacité d'autofinancement dégagée s'élève par ailleurs à 4,7 M€ et représente un niveau d'épargne supérieur à l'objectif initial fixé à 3 M€. Grâce à ce niveau d'épargne, **la capacité de désendettement de la Ville de Colomiers s'établit à 3,7 ans, un niveau bien en deçà du premier seuil d'alerte de 10 ans**. Ainsi, le budget d'investissement 2025 ne nécessite pas de recours à l'emprunt, ce qui **améliorera naturellement les indicateurs déjà conformes aux recommandations**.

Des dépenses de fonctionnement maîtrisées

En dehors des mesures décidées par l'Etat depuis 2022, les **dépenses de personnel sont maîtrisées depuis plusieurs années, le nombre d'agents n'ayant pas évolué**. Les **dépenses d'énergie sont par ailleurs stabilisées grâce aux investissements stratégiques effectués ces dernières années** à travers, par exemple, la mise en service de deux chaufferies biomasse au stade Michel Bendichou ainsi qu'au Centre technique et de restauration municipal.

Association, solidarité : un niveau d'intervention préservé

Par ailleurs, **le niveau de soutien aux associations de la commune demeure élevé, à hauteur de près de 5 M€ (aides indirectes comprises)** et la subvention d'équilibre à destination du Centre Communal d'Action Social et de Santé, d'un montant de **1,5 M€, permettra de financer des dépenses de solidarité à hauteur de 7 M€ environ**.

Un programme d'investissement qui se poursuit

Le niveau d'épargne dégagé permet de **financer un programme d'investissement annuel qui demeure ambitieux à hauteur de 8,65 M€**. Il concernera notamment la poursuite des projets en lien avec **la transition socio-écologique**, comme le programme Ville fertile ou la rénovation énergétique de l'école Jules Ferry, **la sécurité**, à travers le déploiement de la vidéo protection, **la rénovation urbaine** au titre du projet du Grand Val d'Aran portant cette année sur les acquisitions foncières et les études pour le projet de Maison des arts martiaux et de la boxe, ou encore **l'agenda d'accessibilité** également inscrit au programme pluriannuel d'investissement.

Une fiscalité stable malgré les baisses de dotation de l'État

Du côté des recettes, **la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat est de nouveau en baisse**. Depuis 2014, cela représente **près de 50 M€ de recettes en moins pour la Ville de Colomiers** alors même que cette dotation vient compenser des transferts de compétences. Grâce aux efforts de gestion effectués ces dernières années, **les taux de fiscalité restent stables en 2025 et demeurent relativement bas** par rapport aux taux pratiqués dans des communes comparables.

Budget 2025 : les chiffres clés

- Budget total : 95,4 M€ ;
- Fonctionnement : 76,5 M€ ;
- Investissement : 18,9 M€ dont 8,65 M€ au titre du programme d'investissement annuel ;
- Capacité d'autofinancement : 4,7 M€ ;
- Capacité de désendettement : 3,7 ans ;
- Impact de la loi de finances 2025 : - 2 M€ ;
- Baisse des dotations de l'État depuis 2014 : - 50 M€...

Revoir le Conseil municipal et consulter les délibérations : <https://www.ville-colomiers.fr/1/ma-ville/conseil-municipal/seances-du-conseil-municipal>

Veuillez trouver en pièce jointe une photo du Conseil municipal de ce mardi 8 avril 2025 (© Mairie de Colomiers).

CONTACT

Dimitri Foltran — Direction de la communication
05 61 15 24 42 · dimitri.foltran@mairie-colomiers.fr